



PROCÈS-VERBAL

#10 de l'assemblée publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 3 JUIN** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Madame Effie Giannou, vice-présidente du conseil d'administration

Monsieur Alex Bottausci, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Boucher, membre du conseil d'administration

Monsieur Dominic Perri, membre du conseil d'administration

Monsieur Jocelyn Pauzé, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Gariépy, membre du conseil d'administration

Monsieur Sylvain Le May, membre du conseil d'administration

La vice-présidente du conseil d'administration, madame Effie Giannou, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que madame Marie-Claude Léonard, directrice générale et madame Nicole Barezi, secrétaire corporative. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de monsieur Aref Salem, président du conseil d'administration et mesdames Julie-Pascale Provost et Mercedes Plante, membres du conseil d'administration.

La vice-présidente déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17h30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par la vice-présidente du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle onze (11) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration, période qui débute à 17h40.

À 18h11, la vice-présidente du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

La directrice générale fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2026-072 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 JUIN 2026

PROPOSÉ par monsieur Alex Bottausci
APPUYÉ par madame Catherine Boucher

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2026-073 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 6 MAI 2026

PROPOSÉ par monsieur Jocelyn Pauzé
APPUYÉ par monsieur Sylvain Gariépy

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 6 mai 2026.

CA-2026-074 ATTRIBUER UN CONTRAT
SOFTCHOICE LP
ACQUISITION DE LICENCES EN MPSA (MICROSOFT PRODUCTS AND SERVICES AGREEMENT)
6000039759

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'attribuer à « **SOFTCHOICE LP** », un contrat pour l'acquisition de licences en MPSA (Microsoft Products and Services Agreement) pour une période de 36 mois, du 10 juin 2026 au 9 juin 2029, au montant de **3 038 647,20 \$**, plus les taxes de **455 037,42 \$**;

2° d'autoriser une enveloppe supplémentaire de dix (10) % pour une valeur de **303 864,72 \$** plus taxes de **45 503,74 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **3 843 053,08 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000039759).

	IMPUTATION
Centre	Divers
Compte	552170
Ordre interne / OTP	Divers

CA-2026-075 AUTORISER LA CESSION DU CONTRAT
INNOVATION WEPOINT CANADA INC.
SERVICE D'ABONNEMENT POUR LES LICENCES JIRA ET CONFLUENCE
6000033335
RÉSOLUTION CA-2025-004

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la cession par « Onepoint Canada Inc. », (ci-après « Onepoint »), du contrat de service d'abonnement pour les licences JIRA et Confluence, dont elle est l'Attributaire à « **INNOVATION WEPOINT CANADA INC.** », (ci-après « Wepoint »), selon les termes et conditions substantiellement conformes au projet de convention de cession joint à la présente.

CA-2026-076 AUTORISER UNE MODIFICATION AU CONTRAT
COOP TAXI DE L'OUEST INC.
SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI COLLECTIF
6000018593
RÉSOLUTIONS CA-2022-067, CA-2024-067 ET CA-2025-072

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat de service de transport par taxi collectif pour bloc 2, adjudgé à l'entreprise « **COOP TAXI DE L'OUEST INC.** », pour une augmentation de l'enveloppe budgétaire afin d'exercer la clause de transition permise au contrat pour la période du 3 juillet 2026 au 3 octobre 2026, pour un montant de **350 000,00 \$**, plus les taxes de **52 412,50 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **402 412,50 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (6000018593).

	IMPUTATION
Centre	63103
Compte	553150

CA-2026-077 ENTERINER L'OPTION DE RENOUVELLEMENT
PLACEMENT ST-JÉRÔME INC.
SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI COLLECTIF
6000018593
RÉSOLUTIONS CA-2022-062 ET CA-2025-122

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification, livraison du service et expérience client

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Alex Bottausci

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'entériner l'option de renouvellement du contrat de service de transport par taxi collectif pour le bloc 5, attribué à l'entreprise « **PLACEMENT ST-JÉRÔME INC.** », à compter du 3 mai 2026 jusqu'au 2 mai 2027, au montant de **112 652,80 \$**, plus les taxes de **16 868,76 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **129 522,56 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et de la soumission présentée par l'attributaire (6000018593).

	IMPUTATION
Centre	63103
Compte	553150

CA-2026-078 AUTORISER UN ADDENDA À L'ENTENTE CONCERNANT LES SERVICES DE
TRANSPORT COLLECTIF 2026-2028
RÉSOLUTION CA-2025-156

VU le rapport de la directrice exécutive - Finances, approvisionnement, affaires juridiques et métropolitaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Gariépy
APPUYÉ par monsieur Dominic Perri

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser un addenda à l'entente concernant les services de transport collectif 2026-2028, intervenue entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après « ARTM ») et la STM, relativement à la rémunération et la prestation du service de transport collectif sur le territoire de la STM. Cet addenda sera en vigueur rétroactivement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

CA-2026-079 AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE SERVICES AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE DANS LE CADRE DES ÉTUDES D'AVANT-PROJET D'UN FUTUR GARAGE D'AUTOBUS ÉLECTRIQUE

VU le rapport du directeur exécutif - Transition énergétique, innovation et technologies

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Gariépy
APPUYÉ par monsieur Dominic Perri

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la conclusion d'une entente de services avec la Société de transport de Sherbrooke (ci-après « STS ») afin de permettre à la Société de transport de Montréal (« STM ») de fournir des services de planification, de coordination et de gestion des études d'ingénierie requises dans le cadre des études d'avant-projet d'un futur garage d'autobus électrique situé sur le site Cabana à Sherbrooke, pour un montant maximal de 635 000,00 \$ (avant taxes), selon les termes et conditions prévus à l'entente jointe aux présentes. Cette entente de services comporte un effet rétroactif au 1^{er} avril 2026, date à laquelle la STM a débuté certaines activités préparatoires.

CA-2026-080 AUTORISER LA MISE AU RANCART DE 86 BUS URBAINS EN 2026

VU le rapport de la directrice exécutive - Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Sylvain Gariépy

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la direction exécutive Planification Entretien à procéder à la mise au rancart en 2026 d'un maximum de quatre-vingt-six (86) bus urbains. Pour tous ces bus :

- dont l'âge moyen au 31 décembre 2026 devra être supérieur ou égal à l'âge prescrit par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) pour la mise au rancart des autobus soit 16 ans; ou
- dont les coûts de réparation pour le maintien en service ne seraient pas économiquement rentables (exception telle que les autobus accidentés).

CA-2026-081 AMENDER LE CALENDRIER DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 2026

VU le rapport de la Secrétaire corporative

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Sylvain Gariépy

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'amender le calendrier des assemblées publiques du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (STM) pour l'année 2026 en déplaçant l'assemblée prévue le 8 juillet au **2 juillet 2026**.

- mercredi, 11 mars 2026

- mercredi, 8 avril 2026
- mercredi, 6 mai 2026
- mercredi, 3 juin 2026
- **jeudi, 2 juillet 2026**
- mercredi, 2 septembre 2026
- mercredi, 7 octobre 2026
- mercredi, 4 novembre 2026
- mercredi, 2 décembre 2026
- mercredi, 3 février 2027

CA-2026-082 AUTORISER LA DESTITUTION D'UN GESTIONNAIRE

VU le rapport de la directrice exécutive - Talents, diversité et expérience employé et de la directrice exécutive - Planification et entretien

ET CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale

PROPOSÉ par monsieur Sylvain Le May
APPUYÉ par monsieur Sylvain Gariépy

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de procéder à la destitution de monsieur K. pour ne pas avoir satisfait aux comportements attendus de la part d'un gestionnaire, le tout conformément à l'article 72 de la *Loi sur les Société de transport en commun (RLRQ c.S-30.01)*.

CA-2026-083 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 18 h 15.

Les résolutions CA-2026-072 à CA-2026-083 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Vice-présidente du
conseil d'administration**

Secrétaire corporative

EFFIE GIANNOU

NICOLE BAREZI

PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE PUBLIQUE
LE MERCREDI 3 JUIN 2026 À 17 H 30

INTERVENANT PRÉSENT À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

<u>NOM</u>	<u>SUJET DE L'INTERVENTION</u>
QUESTION 1	
Monsieur Jean-Luc Malo	<p>La question de monsieur Malo concerne la refonte bus, particulièrement la ligne 79.</p> <p>Cette ligne constitue un lien essentiel desservant trois institutions du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal. Dès les premiers jours, elle a connu un taux d'achalandage important. Compte tenu de la situation actuelle avec la ligne 79, monsieur Malo demande notamment à la STM d'augmenter la fréquence et d'ajouter des véhicules de plus grande capacité.</p>
La vice-présidente	<p>La vice-présidente invite monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux, à fournir des éléments de réponse.</p> <p>En effet, la ligne 79 a présenté certains enjeux, notamment une problématique de surcharge liée à divers impondérables, dont des travaux routiers ainsi que l'utilisation de bus standards plutôt que de bus articulés. Afin de pallier cette situation, des départs supplémentaires ont été ajoutés au circuit et la fréquence du service sera réajustée lorsque l'aménagement des horaires le permettra. La STM continue d'assurer un suivi de la situation, et des ajustements seront apportés en fonction des observations sur le terrain, mentionne monsieur Rochon.</p>
<hr/>	
QUESTION 2	
Monsieur Gilbert Bauer	<p>Monsieur Bauer souhaite poser une question à propos de l'antenne du Réseau express métropolitain (REM) vers l'aéroport Montréal-Trudeau.</p> <p>L'ouverture du tronçon qui relie le réseau à l'aéroport Montréal-Trudeau est la prochaine étape. De nombreuses pannes et arrêts de service sont survenus depuis l'inauguration des antennes du REM. Pour ces raisons, monsieur Bauer estime que la ligne 747 devrait être maintenue en service et souhaite connaître les mesures que la STM entend prendre afin d'éviter son abolition à la suite de la mise en service de l'antenne du REM vers l'aéroport Montréal-Trudeau.</p>
La vice-présidente	<p>La vice-présidente réfère la question à madame Marie-Claude Léonard, directrice générale.</p> <p>En effet, l'exploitation du REM comporte certaines notions d'exclusivité. À titre d'organisme public de transport collectif, la mission première de la STM est de déplacer les usagers. La STM travaille en collaboration avec ses partenaires afin d'assurer un plan de relève visant à soutenir l'ensemble du réseau du REM</p>

NOM**SUJET DE L'INTERVENTION**

en cas d'interruption de service, et ainsi maintenir la mobilité des usagers, répond la directrice générale.

QUESTION 3

Monsieur Maxime Paquin
Charbonneau

La question porte sur l'accessibilité de la station Longueuil-Université de Sherbrooke.

M. Charbonneau souligne que des investissements considérables ont été réalisés pour la construction d'unités d'habitation, directement au-dessus de la station de métro Longueuil-Université-de-Sherbrooke. Ce dernier déplore que la STM n'ait pas profité des travaux pour intégrer des ascenseurs, d'autant plus que, selon les critères généraux de mise en accessibilité, cette station figure parmi celles devant être rendues accessibles. Il souhaite toutefois connaître les raisons pour lesquelles la station Longueuil-Université-de-Sherbrooke n'est toujours pas dotée d'ascenseurs, et pourquoi ceux-ci n'ont pas été intégrés dans le cadre des récents travaux alors que des travaux sont en cours à la station Berri-UQAM et que la station Jean-Drapeau est déjà accessible.

La vice-présidente

La vice-présidente demande à la directrice générale d'y répondre.

Il est impératif, pour rendre la ligne jaune accessible, de prioriser des interventions à la station Berri-UQAM. La STM prend en compte plusieurs critères stratégiques et techniques pour prioriser les travaux d'accessibilité de ses stations de métro. Dès le lancement du chantier, des représentations ont été effectuées auprès du promoteur afin, à tout le moins, de prévoir le creusement des puits d'ascenseur en vue d'être prêt lorsque les fonds seront disponibles pour poursuivre le projet. Le promoteur ne s'est toutefois pas montré favorable à cette proposition. Cette station demeure néanmoins l'une des priorités en matière d'accessibilité. Une étude de faisabilité est actuellement en cours afin d'évaluer des solutions alternatives pour rendre la station accessible, indique la directrice générale.

QUESTION 4

Madame Élisabeth Massicot

Madame Massicot souhaite faire deux suggestions portant sur le système de positionnement des vélos dans les wagons

D'une part, Mme Massicot propose que l'affichage autorisant les vélos soit installé au niveau de la voiture de tête du train afin de garantir un accès prioritaire à la clientèle se déplaçant en fauteuil roulant. D'autre part, elle suggère de renforcer la formation des constables appelés à appliquer cette directive.

La vice-présidente

La vice-présidente réfère la question à monsieur Enrico Chartrand Directeur • Planification et livraison du service.

L'équipe de Planification et livraison du service fera un suivi fait à ce sujet, plus de détails suivront, répond monsieur Chartrand.

NOM**SUJET DE L'INTERVENTION****QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL**

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision ni modification.

QUESTION 5

Monsieur Philippe Paré

What's happening with the deal between the STM and the politechnique for the GTFS-FLEX implementation?

Why has the STM made it impossible to book a trip on the 281? I called the COOP de l'ouest and they said that the STM is responsible for making the change and forcing the 281 A, AA, B, C, D, E, F, H, I, J, VERS, BB, QSM, REM, CC & DD, how are you expecting us to even be able to book?

La vice-présidente

La vice-présidente invite madame Martine Ouellet, cheffe de division - Information et service à la clientèle, à répondre à cette question

Les tests et la validation du GTFS Flex ont été réalisés et se sont révélés satisfaisants. Toutefois, le planificateur actuel du site web ne permet pas, dans sa version actuelle, d'intégrer le GTFS Flex. Comme prévu à l'échéancier, une nouvelle version du planificateur, intégrant le GTFS Flex, sera mise en production lors du lancement du nouveau site web, soit sous forme bêta ou en version complète, mentionne madame Ouellet.

En ce qui a trait à la deuxième question, les options correspondent en fait à des groupes d'arrêts; il s'agit d'un mécanisme d'optimisation mis en place par COOP afin de simplifier les réservations. À la suite de la fusion des dessertes 281 et 280 en janvier 2026, les lettres déjà utilisées dans chacune des dessertes ont été temporairement conservées, avec des ajustements visant à assurer leur unicité. Une description accompagne également chaque option afin de permettre à l'utilisateur de déterminer celle qui correspond à son secteur d'origine et à son secteur de destination. Il est prévu de simplifier ces options dans les prochains mois. D'ici là, il demeure possible d'effectuer une réservation par téléphone afin de bénéficier de l'accompagnement du service à la clientèle, répond madame Ouellet.

QUESTION 6

Monsieur Robert Bijoux

J'ai pris l'autobus 209 sud, à l'arrêt des Sources du REM. Le parcours est de 25 minutes de cette station vers l'aéroport! La jonction en direction de l'aéroport entrera en fonction en 2027. En attendant pourquoi ne pas instaurer un service similaire au 747 express, de la station des Sources vers l'aéroport?

La vice-présidente

La vice-présidente demande à monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux, de fournir des éléments de réponse.

Une navette effectuant le parcours entre la station Des Sources et l'aéroport entrera en fonction dès le 17 juin prochain, précise monsieur Rochon.

NOM**SUJET DE L'INTERVENTION**

QUESTION 7

Nicolas Galopin

À Lachine, il y a seulement une ligne d'autobus qui permet de faire la liaison rapidement le soir et la fin de semaine avec le métro et l'arrondissement. En journée et la semaine, la 491 permet aussi d'aller au métro rapidement comme la 496. Est-ce que la ligne d'autobus 491 peut avoir un service le soir et la fin de semaine comme la 496 ?

La vice-présidente

La vice-présidente invite monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux, à répondre.

L'extension des périodes de service en soirée et la fin de semaine sur la ligne 491 est actuellement à l'étude et présente un potentiel intéressant. Des analyses plus approfondies sont toutefois nécessaires afin d'évaluer les optimisations possibles permettant de bonifier l'offre de service, tout en maintenant l'équilibre du budget d'exploitation, explique monsieur Rochon.

QUESTION 8

Ornella Oyanader Silva

Why is there NOTHING to indicate on the planibus, destination boards, sms system, phone system, stm website, chrono & transit if the 211 & 230 are actually the 211x & 230x, can it be possible to have a seperate departure location at Lionel-groux, Kirkland, des-source & FPC for the 211, 211X, 230 & 230x? & Why are every bus indicating that terminus FPC is inaccessible when it's clearly not.

La vice-présidente

La vice-présidente invite madame Martine Ouellet, cheffe de division - Information et service à la clientèle, à répondre.

Un problème technique est effectivement survenu lors de l'intégration des notes de voyage aux données. Un correctif a toutefois été apporté afin de permettre la publication de ces notes pour les lignes 211 et 230. Ces dernières seront accessibles à compter du 15 juin sur les horaires de notre site web ainsi que via les horaires téléphoniques. Pour les applications, l'information sera disponible à compter du 8 juin, en fonction de leur cycle de mise à jour. Étant donné que l'espace dans les terminus est limité en ce qui concerne le nombre de quais disponibles, il n'est pas possible de séparer les lignes 211 et 230 de leurs variantes 211x et 230x sur des quais distincts. Des affiches dans les autobus, permettant d'identifier les deux parcours, seront déployées prochainement afin de mieux distinguer les variantes « x ». À noter que les indicateurs de ligne à l'avant des autobus seront ajustés en novembre prochain. Ce processus, qui s'effectue manuellement sur l'ensemble du parc de véhicules, nécessite malheureusement plusieurs mois de mise en œuvre. Pour terminer, un suivi fait à ce sujet concernant le dernier point de question, indique madame Martine Ouellet.

NOM**SUJET DE L'INTERVENTION**

QUESTION 9

Madame Caroline Malcolm

La STM a installé des panneaux « Pas d'arrêt sauf pour les autobus » dans un quartier résidentiel, restreignant ainsi le stationnement pour les résidents, même lorsque la ligne 211x ne circule pas. Quand la signalisation sera-t-elle modifiée pour permettre le stationnement en dehors des heures de pointe ? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait plus tôt ?

La vice-présidente

La vice-présidente demande à monsieur Pascal Rochon, directeur Planification des réseaux, à donner quelques éléments de réponse.

Des démarches sont en cours avec la ville de Beaconsfield pour moduler les heures d'interdiction de stationnement et ajuster la signalisation. Le tout devrait entrer en fonction dans les prochaines semaines, explique monsieur Rochon.

QUESTION 10

Monsieur Julien Paré

Bonjour, dans les station de métro la drogue, la nudité, la défécation publique, le vandalisme, le harcèlement et autres sont illégaux. Pourquoi donc vous autorisez tout cela à VOS terminus d'autobus à Dorval et Saint Anne De Bellevue. Je peux comprendre que vous avez une histoire de discrimination aberrante envers l'ouest, les anglais et les villes défusionnées mais à un moment y a-t-il une limite non ?

La vice-présidente

La vice-présidente invite monsieur Gabriel Carignan, directeur par intérim Sécurité et sécurité incendie, à répondre à la question.

Les comportements qui sont décrits ne sont pas autorisés dans les terminus d'autobus. À l'instar des stations de métro, du personnel de sécurité est déployé dans les terminus d'autobus afin d'adresser les enjeux qui affectent le sentiment de sécurité de la clientèle et des employés. Les constables spéciaux font appliquer les règlements qui encadrent les comportements et les différentes lois dans les infrastructures de surface, comme ils le font dans les installations du métro. Afin de répondre aux problématiques récurrentes, différents comités de concertation sont mis en place avec les partenaires de la Ville, du réseau de la santé, du SPVM et des organismes communautaires, lesquels travaillent selon une approche concertée de résolution de problèmes, indique monsieur Carignan.

QUESTION 11

Christopher Hnatyshin

With the current issues of homeless people and drug users staying at Dorval Terminal for what has been years now. Does the STM have a plan in place to make the Terminal a safe environment for all users?

La vice-présidente

La vice-présidente demande à M. Gabriel Carignan, directeur par intérim – Sécurité et sécurité incendie, de répondre.

En ce qui concerne la gare Dorval, du personnel d'entretien est affecté à l'entretien des lieux selon un horaire variable. Par ailleurs, l'organisme Ajo est responsable de la halte-chaleur installée dans le stationnement appartenant à

NOM**SUJET DE L'INTERVENTION**

exo. Cette halte offre des services aux personnes vulnérables et peut accueillir une dizaine de personnes. Elle est supervisée par des intervenants sociaux. Les constables spéciaux effectuent également des patrouilles préventives afin de gérer les problématiques comportementales. De plus, un comité de concertation a été mis en place. Celui-ci se réunit de trois à quatre fois par année afin de partager de l'information et coordonner les actions. Ce comité regroupe la STM, le SPVM, la sécurité publique de Dorval, les organismes Ajoï et Makivvik, ainsi que le Service de sécurité d'exo, comme le mentionne M. Carignan.
